



**Procès-verbal de la trente-quatrième assemblée extraordinaire du conseil
d'administration tenue le mardi 29 octobre 2019, 15h00,
à la salle polyvalente du Sportplex à Châteauguay.**

PRÉSENCE :

- ↵ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↵ Dubuc, Richard Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↵ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↵ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte à 15h20.

2. ORDRE DU JOUR

2019-264 Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Adoption du 33^e procès-verbal;
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 000 000 \$;
5. Adjudication à la plus basse firme qui a soumissionné pour le financement à long terme de 10 000 000\$;
6. Liste des employés actifs pour 2019-2020;
7. Offres d'emploi révisées pour la prochaine année;
8. Prochaine assemblée;
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Levée de la rencontre.



3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2019-265 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trente-troisième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 24 septembre 2019 conditionnel à l'ajout au point 7, deuxième alinéa de la phrase suivante: " La directrice générale propose que cette échelle salariale soit indexée de 2% pour l'année prochaine. Le conseil se penchera sur cette recommandation lors de l'adoption du budget 2020";

ADOPTÉS.

4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 000 000 \$

2019-261 ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 2016-007 mais pour le montant de 10 000 000\$, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 13 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 novembre 2019 et accordées au plus bas soumissionnaire;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. BEAUHARNOIS
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8

8. Que les obligations soient signées par le président(e) et la secrétaire-trésorière. La Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme des émissions d'obligations prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉS.

5. ADJUDICATION À LA PLUS BASSE FIRME QUI A SOUMISSIONNÉ POUR LE FINANCEMENT À LONG TERME DE 10 000 000\$

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 29 octobre 2019 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 11 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 8 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 13 novembre 2019 |
| Montant : | 10 000 000 \$ | | |

2019-262 ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 novembre 2019, au montant de 10 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités



et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 297 000 \$ | 2,05000 % | 2020 |
| 304 000 \$ | 2,05000 % | 2021 |
| 311 000 \$ | 2,10000 % | 2022 |
| 319 000 \$ | 2,20000 % | 2023 |
| 8 769 000 \$ | 2,25000 % | 2024 |

Prix : 98,20400

Coût réel : 2,65175 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 297 000 \$ | 2,00000 % | 2020 |
| 304 000 \$ | 2,05000 % | 2021 |
| 311 000 \$ | 2,15000 % | 2022 |
| 319 000 \$ | 2,25000 % | 2023 |
| 8 769 000 \$ | 2,30000 % | 2024 |

Prix : 98,30600

Coût réel : 2,67737 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 297 000 \$ | 2,00000 % | 2020 |
| 304 000 \$ | 2,10000 % | 2021 |
| 311 000 \$ | 2,15000 % | 2022 |
| 319 000 \$ | 2,20000 % | 2023 |
| 8 769 000 \$ | 2,35000 % | 2024 |

Prix : 98,07630

Coût réel : 2,77689 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$ de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;



QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

6. LISTE DES EMPLOYÉS ACTIFS POUR 2019-2020

La directrice générale dépose la liste des employés actifs pour la saison 2019-2020, une résolution des mouvements des employés sera présentée à la prochaine assemblée du conseil;

2019-263 LICENCIEMENT DE L'EMPLOYÉ #15

Considérant que l'employé #15 a été rencontré à plusieurs reprises concernant des gestes répréhensibles;

Considérant que l'employé n'a pas apporté les correctifs nécessaires aux gestes reprochés;

Considérant la recommandation de la directrice générale de procéder au licenciement de l'employé #15;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc et appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu unanimement de procéder au licenciement de l'employé #15;

Il est de plus résolu de ratifier la lettre du 23 septembre 2019 remise à l'employé #15.

ADOPTÉ.

7. OFFRES D'EMPLOI RÉVISÉES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Sujet reporté à la prochaine assemblée.

8. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 10 décembre prochain, à 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

9. VARIA

Aucun ajout.



10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15h30.



Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière

